



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 2026-482 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE :

QUE le Conseil municipal adoptera le règlement 2026-482 concernant le code d'éthique et déontologie des élus lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 7 avril 2026, à 18h à la salle du conseil;

QUE l'objet de ce Règlement est d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisé, le tout conformément aux prescriptions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle poursuit les buts suivants, à savoir :

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la Municipalité ainsi que les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour prévenir, notamment:

- Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

QUE le projet de Règlement numéro 2026-482 est déposé au bureau municipal, situé au 142, rue Principale Est à Sainte-Anne-de-la-Rochelle, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 30^e jour du mois de mars 2026.

Gilbert Côté
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint aux endroits fixés par le Conseil, le 30 mars 2026 entre 9h et 17h30.

Gilbert Côté
Directeur général et greffier-trésorier
GC/eac